

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
PARGNY SUR SAULX
SEANCE du 29/09/2011**

L'an deux mille onze,
Le vingt neuf septembre à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du 20 septembre 2011, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY SUR SAULX sous la présidence de M. LECLERE Roland, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	17
Nombre de conseillers présents :	13
Nombre de conseillers présents ou représentés	17
Nombre de conseillers excusés :	
Nombre de conseillers absents :	

Étaient présents : M. LECLERE Roland, Mme GUERIN Denise, M. RINALDI Serge, MM. CABART Jean-Claude, GIRARD Pascal, FRERSON Alain, SERGENT Jean-Marie, MM. JEANNOT Christophe, LALLOUETTE Joël, PETRICIG Jean-Michel, M. EL KHIDER Mustapha, Mme SAINT-PIERRE Valérie, Mme WINISDOERFFER Inès.

Absents :

Absent excusé :

Pouvoirs : Mme Laura BLOT à Mme GUERIN Denise, M. PIERRARD Didier à M. LECLERE Roland, Mme FONTANIVE Marzéna à M. JEANNOT Christophe, Mme AUBRY Christine à Jean Claude CABART

Secrétaire : Mme GUERIN Denise

**OBJET : ACCUEIL D'UN MEDECIN - PRISE EN CHARGE TEMPORAIRE DU
LOYER DU LOGEMENT FAMILIAL
N°1174**

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Considérant la crise de la démographie médicale ainsi que les efforts effectués par la commune pour trouver des médecins désirant s'installer à Pargny sur Saulx.

Considérant la délibération du Conseil Municipal en date du 24 juin 2008 qui prévoit que la mairie pourrait pendre en charge pendant un délai de 6 mois le logement familial d'un médecin, installé sur la commune.

Considérant qu'un médecin va s'installer à Pargny sur Saulx à compter du mois de Décembre 2011, qu'un bail de location a été signé entre ce médecin et le propriétaire.

Afin de permettre un accueil optimal, le Maire propose que la mairie prenne en charge 6 mois de loyers : de 1^{er} Décembre 2011 au 31 Mai 2012.

Cette prise en charge coûtera à la mairie 3300,00€, le prix du loyer mensuel du logement familial étant de 550€.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité :

ACCEPTE de prendre en charge 6 mois de loyers du logement familial du médecin installé à Pargny Sur Saulx, et ce, à compter du 1er Décembre 2011 au 31 Mai 2012.

PRECISE que cette prise en charge coûte à mairie 3300€, le prix du loyer mensuel du logement familial étant de 550€.

DIT que les crédits sont prévus au budget 2011.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Fait à PARGNY SUR SAULX, le
Le Maire,
Roland LECLERE.